



SNUDI FORCE OUVRIERE 13

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs
et Professeurs des Ecoles des Bouches du Rhône

www.snudifo13.org

13 Rue de l'Académie 13001 Marseille

Tel : 04 91 00 34 22 / 07 62 54 13 13

Fax : 09 57 49 82 49 Mail : contact@snudifo13.org

InFO Mail n°53 du 3 avril 2014 – Ineat/exeat – Prime ISAE – Rattrapage 11 juin – audit KPMG (Marseille)

- ▶ **INEAT/EXEAT** *La circulaire est parue*
- ▶ **PRIME ISAE** *Des catégories de personnels encore oubliés !*
- ▶ **RATTRAPAGE DU 11 JUIN** *Le SNUDI FO ne lâche pas !*
- ▶ **AUDIT KPMG** *L'Education nationale et ses agents non concernés !*

INEAT/EXEAT *La circulaire est parue*

La circulaire pour les exeat/ineat des Bouches du Rhône vient d'être publiée.

[Téléchargez >ICI<](#)

1/ Demande d'exeat (pour quitter le département du 13)

Retour du dossier au bureau DP2 [pour le 30 avril 2014](#).

Les dossiers d'exeat doivent comporter :

- Un courrier adressé à Monsieur le DASEN des BdR avec le motif précis de la demande
- Un courrier adressé à Monsieur le DASEN du ou des département(s) sollicité(s) avec toutes les pièces justificatives nécessaires (rapprochement de conjoint, de domicile, pour enfant ou conjoint malades, scolarité de l'enfant, raisons médicales ou sociales graves ou handicap...)

Le SNUDI FO vous propose une trame pour votre courrier argumenté [>ICI<](#) ou en PJ.

Vous pouvez nous communiquer votre courrier argumenté pour avis et conseil.

2/ Demande d'ineat (pour rentrer dans un autre département)

Ce sont les services du DASEN 13 qui transmettront le dossier d'ineat au(x) département(s) sollicité(s)
Remarque : la « demande d'ineat direct » (page 3 et 4 de la circulaire) sert uniquement aux personnes qui désirent rentrer dans les Bouches du Rhône. A ne pas utiliser donc pour demander un autre département. Il vous appartient donc à vous renseigner auprès des départements sollicités (site internet de chaque académie) pour connaître les modalités particulières de demandes d'ineat (dates et imprimés).

Lors de la CAPD du 27 mars, l'Inspecteur d'académie a fixé ses principes concernant les demandes d'ineat/exeat :

- Toutes les situations seront étudiées, par souci d'équité, lors d'un groupe de travail avec les organisations syndicales, certainement au mois de juin
- Les situations particulières (cas médicaux et sociaux, rapprochement de conjoint) seront étudiées en priorité
- Les décisions seront étudiées en fonction de la situation du département à une date donnée (déficit ou surnombre de postes pour la prochaine rentrée)

Le SNUDI FO se tient à votre disposition pour vous conseiller et vous accompagner dans vos démarches.

Le SNUDI FO défendra et informera tous les collègues qui lui auront confiés une copie de leur dossier.

PRIME ISAE *Des catégories de personnels encore oubliés !*

Le SNUDI FO est intervenu à plusieurs reprises auprès de la Direction académique au sujet de nombreux collègues qui n'avaient toujours pas perçu le premier versement de la prime ISAE en novembre 2013. Apparemment des contraintes informatiques empêchent le versement pour des collègues dans des situations particulières : nouveaux intégrés dans le département, congés maternité, congés longue maladie, postes adaptés, mi-temps thérapeutiques ou allègement de service, congés maladies répétés... Les services gestionnaires attendent un logiciel correctif afin de pouvoir payer la première tranche (environ 170 euros net) sur la paie du mois d'avril ou mai.

Afin d'éviter toute erreur ou oubli de la part de la Direction académique, nous conseillons aux collègues concernés de **contacter urgemment leur gestionnaire pour se signaler et obtenir la garantie du versement de leur prime.**

Contactez le SNUDI FO 13 si les problèmes persistent !

RATTRAPAGE DU 11 JUIN *Le SNUDI FO ne lâche pas !*

Le SNUDI FO conteste le « rattrapage » du jour de la prérentrée (lundi 2 septembre) par la journée supplémentaire travaillée le mercredi 13 novembre.

Les enseignants étaient tous présents à leur poste de travail le jour officiel de la pré-rentrée : c'est donc une **2^{ème} journée de travail gratuit** (en plus de la journée de solidarité) travaillée de plus pour le même salaire !

Alors que nous étions les seuls à expliquer cette escroquerie dès le départ, l'administration a finalement reconnu que c'était bien la journée du 2 septembre qui était rattrapée le 13 novembre.

Le SNUDI FO et sa fédération de l'enseignement (FNEC FP FO) ont revendiqué, auprès du recteur d'académie d'Aix Marseille, en compensation de cette journée supplémentaire, que **le mercredi 11 juin** (travaillé en récupération du « pont de l'Ascension ») **soit chômé et rémunéré.**
Au Comité Technique Académique du 25 mars 2014, le recteur a indiqué qu'il s'en référerait à la décision du Ministre.

Le SNUDI FO et sa fédération demandent audience auprès du nouveau Ministre de l'Education nationale afin **d'obtenir réparation** de cette journée travaillée et non rémunérée.

AUDIT KPMG *L'Education nationale et donc ses agents non concernés !*

Le SNUDI FO 13 est intervenu en CAPD le 27 mars pour dénoncer les sollicitations de la société KPMG, mandatée par la Ville de Marseille, auprès des directeurs d'école, afin de faire un état des lieux des structures matérielles des établissements scolaires.

Interpellé sur ce sujet, l'Inspecteur d'académie a confirmé que l'Education nationale n'était pas concernée par cette demande.

Le SNUDI FO prend acte de cette déclaration et renouvelle son invitation à tous les directeurs marseillais à ne pas répondre aux sollicitations de cette société, ni par courriel, ni lors d'une visite d'un représentant sur l'école.

D'une manière générale, les directeurs et les enseignants n'ont pas à répondre aux sollicitations d'une société privée, même mandatée par la municipalité !

Renforcer le syndicalisme indépendant ...

Pour être entendu et obtenir satisfaction sur ces revendications, il est important de **renforcer le syndicalisme libre et indépendant FORCE OUVRIERE.**

**Le SNUDI FO 13 vous appelle à le rejoindre :
En 2014, j'adhère au SNUDI FO ! Cliquez sur l'image !**



Pour tout problème, contactez vos délégués FO

Franck NEFF : 07.62.54.13.13 Jean-Philippe BLONDEL : 06.81.60.64.35